



## Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 27 août 2015 à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ichtratzheim s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de :

**Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire**

**Nombre de conseillers élus : 11**

**Nombre de conseillers en fonction : 11**

**Nombre de conseillers présents : 9 (+2 procurations)**

**Présents :**

- GILGENMANN Grégory
- ADAM Christian
- KERN Pascal
- BALTAZAR Zélia
- ECKLY Christophe
- HEDJERASSI Régine
- SCHAAL Denis
- SCHMITT Odile
- SCHUMPP Jean-Marie

**Absents excusés :**

- SCHAAL Séverine a donné procuration à SCHMITT Odile.
- WEISS Sylvain a donné procuration à SCHAAL Denis.

**Absents : /**

**Assistaient également :**

- KELLER Valérie, secrétaire de mairie
- BOHN Sylvie, secrétaire de mairie

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2015 a été

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## 2. Fourrière pour animaux

L'Eurométropole de Strasbourg ayant délocalisé son refuge pour animaux, un appel d'offre en a attribué l'exploitation à la SACPA. La commune d'Ichtratzheim disposant d'une convention avec la SPA de Strasbourg, celle-ci est résiliée à partir du 29/08/2015 et il y a lieu d'en conclure une nouvelle.

Deux sociétés ont été consultées :

- La SACPA : montant du contrat 450 € HT/an soit 540 € TTC
- La SPA Moyenne Alsace (Ebersheim) : montant du contrat 0,90 € TTC/habitant/an.

Vu les éléments présentés

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Décide de retenir l'offre de la société SPA Moyenne Alsace, route de Scherwiller, 67600 EBERSHEIM, telle qu'elle a été présentée
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## 3. Rapport d'activité du SDIS 67

Monsieur GILGENMANN, Maire, présente le rapport d'activité du SDIS 67 : activités opérationnelles, activités territoriales et communales, ressources financières et ressources humaines.

L'adjudant-Chef HAMM Dominique, chef de la section des Sapeurs-Pompiers d'Hipsheim-Ichtratzheim, a transmis à la commune les éléments opérationnels ci-dessous concernant la section locale.

### Année 2014

- **Ichtratzheim** 5 interventions pour:
  - 1 feu de cheminée
  - 1 assistance à personne
  - 3 nids de guêpes
- **Hipsheim** 15 interventions pour:
  - 3 feux de cheminée
  - 5 assistances à personne
  - 7 nids de guêpes

### Année 2015 en cours

- **Ichtratzheim** 8 interventions pour:

- 6 nids de guêpes
- 2 assistances à personne
- **Hipsheim** 36 interventions pour:
  - 30 nids de guêpes
  - 6 assistances à personne

Vu le rapport présenté

Vu les explications apportées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Prend acte du rapport tel qu'il a été présenté

**APPROUVÉ à l'unanimité**

#### **4. Taxe locale sur la consommation finale d'électricité TCFE**

Madame Odile SCHMITT, conseillère municipale, rappelle les dispositions des articles L 2333-2 et suivants (L 3333-2 et suivants et L 5212-24 à L 5212-26) du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 07 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L 2333-2 à L 2333-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 3333-2 à L 3333-3-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 5212-24 à L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté N°FCPE1408305A du 8 août 2014 publié le 28 août 2014 au Journal Officiel,

Vu l'article 37 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificatives pour 2014

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Décide de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,50 pour l'année 2016,
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

**APPROUVÉ à l'unanimité**

#### **5. Fiscalité professionnelle unique – modification du montant des attributions de compensation**

Madame Odile SCHMITT informe que le Conseil Communautaire du Pays d'Erstein a décidé de modifier les montants des attribution de compensation versées aux communes membres.

Madame SCHMITT communique les montants prévisionnels des attributions de compensations communiqués par le Conseil Communautaire aux communes membres par délibération du 11 février 2015 :

<i>Commune</i>	<i>Montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2015</i>
BOLSENHEIM	6.577 €
ERSTEIN	4.745.494 €
HINDISHEIM	126.978 €
HIPSHEIM	20.883 €
ICHTRATZHEIM	9.571 €
LIMERSHEIM	17.119 €
NORDHOUSE	260.372 €
OSTHOUSE	39.108 €
SCHAEFFERSHEIM	86.868 €
UTTENHEIM	4.992 €
<i>Total</i>	<i>5.317.962 €</i>

Plusieurs éléments nouveaux concernant la fiscalité professionnelle des communes pour l'année 2014, année de référence pour la fixation des montants des attributions de compensation suite à l'instauration du régime de la fiscalité professionnelle unique à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015, ont été communiqués par l'administration fiscale.

D'une part, une régularisation de la Part Salaires entre les montants pour l'exercice 2013 (données utilisées pour l'évaluation initiale des attributions de compensations) et l'exercice 2014 est à prendre en compte pour l'ensemble des communes :

<i>Commune</i>	<i>Part Salaires</i>
BOLSENHEIM	-13 €
ERSTEIN	-13 225 €
HINDISHEIM	-200 €
HIPSHEIM	-126 €
ICHTRATZHEIM	-25 €
LIMERSHEIM	-33 €
NORDHOUSE	-616 €
OSTHOUSE	-58 €
SCHAEFFERSHEIM	-212 €
UTTENHEIM	-13 €
<i>Total</i>	<i>-14 521 €</i>

D'autre part, une erreur relative à l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) a donné lieu à un versement complémentaire à la Ville d'ERSTEIN d'un montant de 28.431 € au titre de l'exercice 2014.

Ces éléments doivent être réintégrés dans le produit de fiscalité professionnelle de référence et donner lieu à une rectification des attributions de compensations versées aux communes bénéficiaires. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a donné un avis favorable à cette modification.

En outre, il est proposé d'intégrer, en minoration de l'attribution de compensation versée à la Ville d'ERSTEIN, la subvention d'un montant annuel de 600.835 € versée par la Ville à la Communauté de

Communes en 2013 et 2014 pour assurer la neutralité financière du transfert de la compétence « organisation et développement du service périscolaire, hors bâtiments : de l'accueil du matin à l'accueil du soir, y compris la pause méridienne, y compris les mercredis et vacances scolaires hors vacances scolaires d'été ». La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a donné un avis favorable à cette modification.

Après avoir entendu l'exposé de Madame SCHMITT

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2015

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Considérant les éléments nouveaux concernant la fiscalité professionnelle des communes pour l'année 2014 communiqués par l'administration fiscale

Vu l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées réunie le 17 juin 2015

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Décide de fixer les montants des attributions de compensations aux communes bénéficiaires comme suit :

<i>Commune</i>	<i>Montant de l'attribution de compensation</i>
BOLSENHEIM	6564 €
ERSTEIN	4 159 865 €
HINDISHEIM	126 778 €
HIPSHEIM	20 757 €
ICHTRATZHEIM	9 546 €
LIMERSHEIM	17 086 €
NORDHOUSE	259 756 €
OSTHOUSE	39 050 €
SCHAEFFERSHEIM	86 656 €
UTTENHEIM	4979 €
<i>Total</i>	<i>4 731 037 €</i>

**APPROUVÉ à l'unanimité**

**6. Compte-rendu d'activité 2014 GDS : concession d'Ichtratzheim**

Monsieur Christian ADAM, Adjoint au Maire, présente le compte-rendu d'activité 2014 du réseau Gaz De Strasbourg concession d'Ichtratzheim, notamment les principaux indicateurs économiques et financiers.

Vu le compte-rendu présenté

Vu les explications apportées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Prend acte du compte-rendu tel qu'il a été présenté

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **7. Rapport de gestion ECOTRAL 2015, concernant l'éclairage public**

Monsieur Christian ADAM, Adjoint au Maire, présente le rapport de gestion ECOTRAL 2015 et donne les indicateurs techniques et financiers.

Vu le rapport présenté

Vu les explications apportées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Prend acte du rapport tel qu'il a été présenté

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **8. Rapport annuel SDEA assainissement 2014**

Monsieur KERN Pascal, Adjoint au Mairie, présente le rapport annuel SDEA assainissement 2015 et donne les indicateurs techniques, de performance, et financiers.

Vu le rapport présenté

Vu les explications apportées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Prend acte du rapport tel qu'il a été présenté

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **9. Rapport d'activité 2014 Service Régional de l'III**

Monsieur KERN Pascal, Adjoint au Maire, présente le rapport d'activité 2014 du Service Régional de l'III. Ce rapport reprend les activités du Service Régional de l'III ainsi que les opérations réalisées au cours de l'exercice.

Vu le rapport présenté

Vu les explications apportées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Prend acte du rapport tel qu'il a été présenté

**APPROUVÉ à l'unanimité**


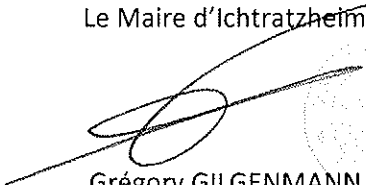
## **10. Informations / Divers**

- Visite des salles de classe par les élus dans le cadre de la rentrée 2015/2016. Deux nouveaux enseignants sont affectés à Ichtratzheim.  
Monsieur SCHUMPP Jean-Marie attire l'attention des élus sur la nécessité de réaliser un test phonique de la cloison posée, ainsi qu'un calcul des charges de celle-ci.

- Monsieur KERN informe l'assemblée de la réalisation prochaine de travaux au niveau du barrage de l'étang sur la Scheer, afin de créer une seconde chute d'eau permettant une remontée des poissons, ainsi que des jeunes animaux (cygnes, canards,...). Ce dispositif n'empêchera pas le désenvasement souhaité avec la réfection des ponts KLEINDICHT et GROSSDICHT.
- Urbanisme : interruption de travaux chez un particulier en raison de l'absence d'autorisation d'urbanisme
- Fermeture à clé de la barrière RD1083 à partir du 31/08/2015, Monsieur KERN se charge de la distribution des clés aux agriculteurs en qualité de Président de l'Association Foncière
- Archives : dernier passage de l'archiviste le 15/09/2015. Dématérialisation progressive des documents. Nécessité de réaliser un travail de mise en boîte de documents encore stockés dans des classeurs.
- Commission de révision de la liste électorale
- POLE emploi : taux de chômage très bas dans la commune
- Fleurissement rue des Arpents
- SDEA : consommation importante d'eau pour plusieurs détenteurs de contrat à Ichtratzheim. Ces personnes ont été informées.

Fait à Ichtratzheim, le 31 août 2015

Le Maire d'Ichtratzheim



Grégory GILGENMANN